



Secrétariat général
Réseau d'appui aux personnes et aux structures

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

SG/RAPS/2015-197

02/03/2015

Date de mise en application : 01/04/2015

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Evolution du Réseau d'Appui aux Personnes et aux Structures du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Destinataires d'exécution

Préfets de région
Préfets de département
Directeurs Généraux
DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP
IGAPS

Copie pour information à M. le Coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat

Résumé : Cette note précise l'évolution de l'organisation du Réseau d'Appui aux Personnes et aux Structures du ministère de l'agriculture.

En 2009, le ministère en charge de l'agriculture a mis en place pour accompagner les évolutions de ses missions et la nouvelle organisation des services déconcentrés, un dispositif d'appui s'adressant à l'ensemble de ses agents. L'objectif recherché était triple ; d'abord, apporter à chacun un appui personnalisé concernant le déroulement et l'évolution de sa carrière, ensuite formuler des avis et recommandations aux responsables des structures sur leurs choix d'organisation, enfin apporter un appui aux services de l'administration centrale, notamment en matière de gestion des avancements et des mobilités.

Ce Réseau d'Appui aux Personnes et aux Structures (RAPS) composé d'ingénieurs et d'inspecteurs généraux était organisé en 9 missions géographiques pour la métropole. Il a pleinement joué son rôle d'accompagnement des réformes initiées en 2009 auprès des agents du ministère de l'agriculture. Ces derniers ont trouvé leur place dans les nouvelles structures interministérielles et maintenu un même niveau de qualité dans l'exercice de leurs missions. Parallèlement, les cadres supérieurs du ministère se sont fortement impliqués dans le management de ces structures. De façon plus générale, le réseau a acquis une légitimité auprès de l'ensemble de la communauté de travail du ministère chargé de l'agriculture.

Dans le contexte de la réforme territoriale impulsée par la Loi du 15 janvier 2015 et pour permettre au ministère de l'agriculture et aux Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de participer pleinement à la réussite de la nouvelle organisation régionale de l'Etat, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation territoriale du réseau.

En particulier, il n'est pas possible de maintenir l'organisation actuelle, qui conduirait à ce que la nouvelle circonscription régionale ait à s'adresser à plusieurs missions d'appui.

C'est pourquoi, il a été décidé de faire évoluer ce réseau de telle sorte que les préfets préfigureurs, ainsi que les directeurs de projets chargés de la coordination de la réforme disposent d'un interlocuteur unique et que les nouvelles DRAAF et leurs agents puissent s'adresser à une Mission d'Appui aux Personnes et aux Structures (MAPS) unique dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement. Je vous joins en annexe 1 la nouvelle carte qui en découle avec 5 missions. La nouvelle organisation prendra progressivement effet à compter du 1er avril prochain.

Les missions de ce réseau demeurent inchangées (Annexe 2). Mais celui-ci devra en priorité accompagner le changement dans les directions régionales et répondre aux préoccupations des agents qui devront tous trouver une place leur permettant de concourir à la réalisation des politiques publiques portées par le ministère.

J'ai renouvelé ma demande aux ingénieurs et inspecteurs généraux qui le composent de vous rendre compte régulièrement de leurs analyses et recommandations à l'occasion des entretiens qu'ils sollicitent auprès de vous en qualité de préfets de département pour les directions inter-ministérielles et de préfets de région pour les DRAAF.

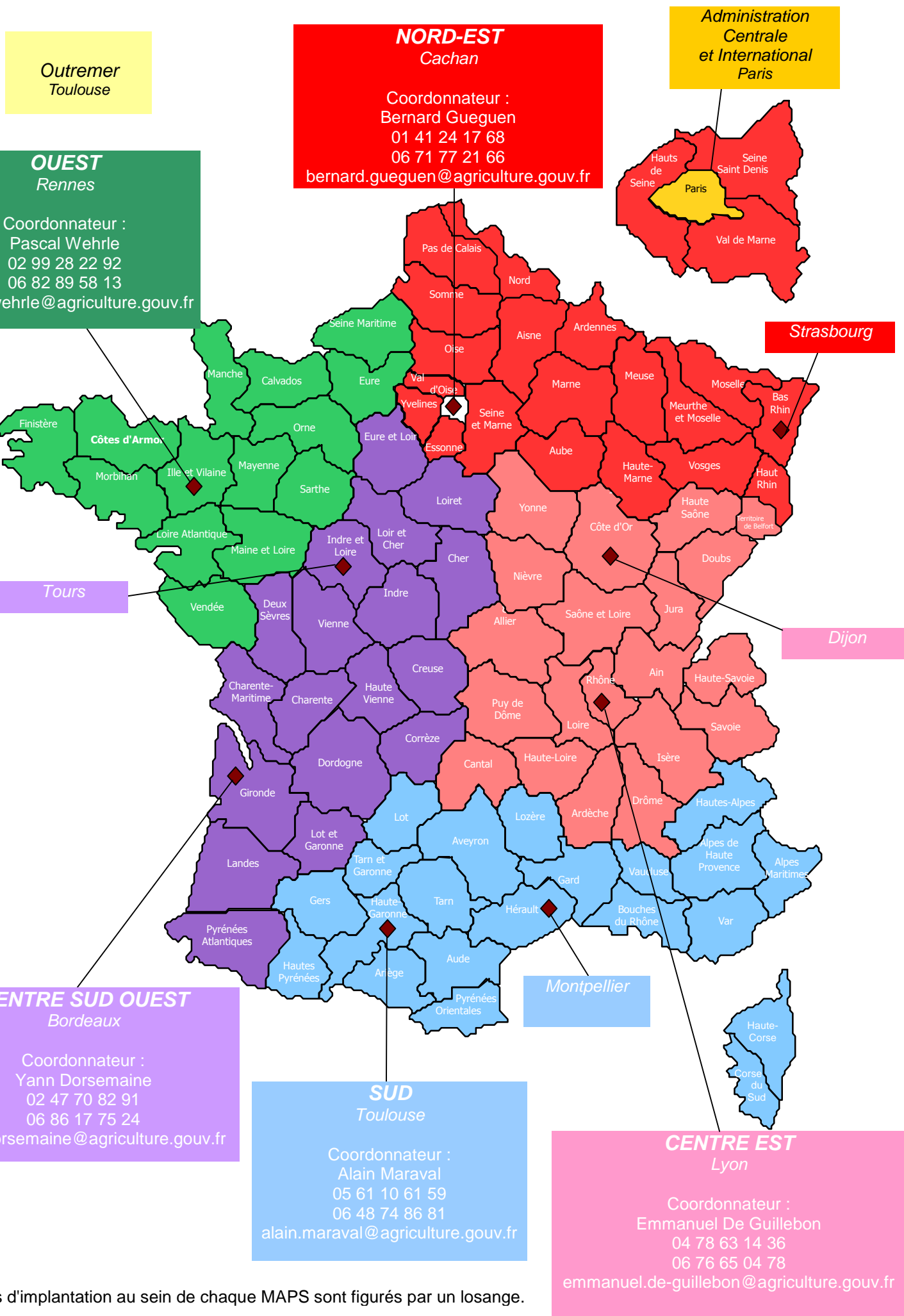
Je leur ai également demandé de renforcer leurs relations avec les plate-formes interministérielles d'appui à la gestion des ressources humaines placées auprès des SGAR. Ils pourront être consultés par les directeurs de projets chargés de piloter auprès des préfets de région la réforme de l'organisation de l'Etat régional.

Cette réforme est importante pour les structures déconcentrées du ministère. Elle doit se réaliser dans le cadre d'un schéma d'emploi contraint alors même que les missions qui découlent de nos engagements européens sont sous la surveillance étroite des services de la Commission. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité mettre en place rapidement un dispositif d'appui approprié qui se tient à votre disposition en tant que de besoin.

La Secrétaire Générale

Valérie Métrich-Hecquet

Réseau d'appui aux personnes et aux structures Périmètre des missions territoriales



Les sites d'implantation au sein de chaque MAPS sont figurés par un losange.

Organisation et Missions du réseau d'appui aux personnes et aux structures

Organisation du réseau :

Le réseau d'appui aux personnes et aux structures comprend :

1. Le secrétariat national,
2. Six missions d'appui aux personnes et aux structures interrégionales (MAPS),
3. La mission d'appui aux personnes et aux structures pour les administrations centrales et l'international.

Les missions sont composées d'ingénieurs généraux et d'inspecteurs généraux.

Chaque mission est animée par un coordonnateur. Le président du collège des ingénieurs et inspecteurs généraux membres du réseau participe au secrétariat national.

Missions du réseau :

Le réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS) assure un suivi personnalisé des parcours professionnels et du déroulement des carrières des agents employés ou gérés par le ministère et ses établissements publics, à l'exception des enseignants.

A ce titre, il exerce une mission d'écoute, de suivi, de conseil et d'orientation. Il contribue à la détection des compétences individuelles, à l'élaboration des propositions de tableaux d'avancement et, par ses avis, à la préparation des décisions du secrétaire général en matière de mutations, d'accueils et de départs en détachement. Il participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines en veillant à l'identification des besoins de formation et de développement de nouvelles compétences. Il contribue aux travaux engagés au sein des plate formes interministérielles de gestion des ressources humaines.

Le RAPS est chargé d'assurer un appui au management des services déconcentrés, en particulier l'accompagnement du changement, la veille et l'alerte en matière de gestion des ressources humaines, de relations sociales, de fonctionnement des structures ou de mise en œuvre des politiques. Il est associé aux missions de contrôle et d'évaluation du fonctionnement des services déconcentrés. Le réseau est en particulier chargé d'accompagner la mise en œuvre de la réorganisation des services déconcentrés régionaux dans le cadre de la réforme territoriale impulsée par la Loi du 15 janvier 2015.

Le réseau d'appui aux personnes et aux structures dispose d'un droit d'évocation de tout sujet relevant de son champ de compétence. A ce titre, il participe aux réflexions relatives aux ressources humaines et à l'organisation des services.

Le secrétariat national du réseau d'appui aux personnes et aux structures veille au fonctionnement collégial du réseau, anime et coordonne l'activité du réseau et organise son fonctionnement. »